## 5955/18 LIMITE

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2018 Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 février 2018

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** modifiant la décision (PESC) 2016/1693 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés

E 12792

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.